Procès-verbal Séance ordinaire du conseil municipal Lundi 6 février 2017 à 19 h 30 À l'Hôtel de Ville

Monsieur le Maire invite l'audience à prendre une minute de silence en solidarité avec la communauté musulmane de Québec.

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Claude Lacroix (siège 2), M. Mario Lemire (siège 3), M. Bruno Martel (siège 4), M. Mike-James Noonan (siège 5) et de M. Stéphane Hamel (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général adjoint et Greffier, M. Sylvain Déry, et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brûlé.

1. Mot du Maire

M. le maire, Clive Kiley, souhaite la bienvenue.

2. Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 36, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 145 et 148 du *Code municipal du Québec* (ci-après nommé CMQ).

064-02-17 3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Mot du Maire
- 2) Ouverture de la séance
- 3) Adoption de l'ordre du jour
- 4) Adoption des procès- verbaux
 - **4.1** Séance ordinaire du 16 janvier 2017 ;
 - **4.2** Dépôt Procès-verbal de correction PVC-002-17 du Règlement numéro 542-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017 :
- 5) Trésorerie
 - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de janvier 2017 ;
 - **5.2** Révision du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 ;
 - **5.3** Acquittement de la facture de l'entreprise Consortium Roche-Hydrosys ;
 - **5.4** Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC de La Jacques-Cartier ;
 - 5.5 Renouvellement de la participation financière 2017 de la Municipalité au service régional de transport adapté sur le territoire de la MRC La Jacques-Cartier ;
- 6) Avis de motion
 - 6.1 Avis de motion Règlement numéro 564-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ;
 - **6.2** Avis de motion Règlement numéro 565-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 542-16 ;

7) Adoption de règlements

- 7.1 Adoption Règlement numéro 559-17 sur les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 412 et toutes ses modifications subséquentes ;
- **7.2** Adoption Règlement numéro 560-17 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 534-16 ;
- 7.3 Adoption Règlement numéro 561-17 sur les ententes relatives aux travaux municipaux et régissant les ententes avec les promoteurs, abrogeant et remplaçant le Règlement 385 et toutes ses modifications subséquentes ; POINT REPORTÉ

8) Administration

- **8.1** Modifications au calendrier des séances publiques 2017 ;
- **8.2** Politique d'acquisition d'œuvres d'art ;

9) Gestion contractuelle

- **9.1** Modifications au contrat de l'entreprise GSF Canada Inc. pour les services d'entretien ménager dans les bâtiments municipaux Ajouts ;
- **9.2** Modifications au contrat de l'entreprise Les impressions Borgia inc. pour la production du journal Shannon Express ;
- **9.3** Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour la location d'une génératrice, lors de pannes électriques de plus de 12 heures ;
- **9.4** Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour la sécurisation des bâtiments municipaux ;
- **9.5** Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de six appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) ;
- 9.6 Vente de la roulotte (bureau mobile) à l'entreprise Profusion G.N.P. Inc. ;
- 9.7 Vente d'une motoneige usagée à Monsieur Georges Deschenes ;
- 9.8 Vente d'un camion incendie Mack 300 usagé à l'entreprise Construction Cherot Inc. :
- 9.9 Vente d'un four à pizza usagé à l'entreprise Gestion industrielle JPV Inc. ;
- 9.10 Vente d'un congélateur usagé Monsieur Jacques Laurendeau ;
- **9.11** Vente d'un réfrigérateur usagé à Madame Paquerette Gagné;
- 9.12 Sollicitation de fournisseurs de services de télécommunications ;

10) Urbanisme

- 10.1 Dépôt Rapport des permis et certificats du mois de janvier 2017 ;
- 10.2 Dépôt Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme ;
- **10.3** Dépôt Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois de décembre 2016 ;
- 10.4 Dépôt Document « Ministère des Transports 154-08-1897 Pont de Shannon P-06204 » ;
- **10.5** Restauration du pont patrimonial par le ministère des Transports et cession à la municipalité de Shannon ;
- 10.6 Consultation publique et adoption Demande de dérogation mineure DM16-90008 déposée par le propriétaire de la résidence située au 202, chemin de Dublin, lot 4 369 069 dans la zone RU-31;
- 10.7 Travaux d'aménagement urbain, paysager et de reconfiguration du secteur Garceau Projet HARVA62 ;
- 10.8 Autorisation de signature d'un acte de cession par l'entreprise 2538-5436 Québec Inc. à la Municipalité, d'une servitude d'entretien du réseau d'aqueduc et des fossés pour le projet sur le chemin de Dublin – Phase 1;
- **10.9** Municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706, daté le 18 juillet 2016 et abrogation de la résolution 537-12-16 ;

11) Loisirs, communications et vie communautaire

- **11.1** Abonnement à la bibliothèque Employés municipaux non-résidents de Shannon :
- **11.2** Autorisation de location du chalet des sports Camp d'été ;
- 11.3 Tenue de l'événement « Rockabilly Burnout » à Shannon ;

12) Greffe

- **12.1** Changement de nom et de régime Municipalité de Shannon (Ville de Shannon) ;
- 13) Travaux publics
- 14) Sécurité publique
 - **14.1** Installation d'un « gendarme dormant » 577, rue des Mélèzes ;

15) Ressources humaines

15.1 Dépôt et adoption – Organigramme administratif de la municipalité de Shannon ;

- **15.2** Dépôt et adoption Politique de gestion des ressources humaines et abrogation de la résolution 58-03-12 ;
- 15.3 Dépôt et adoption Grilles salariales révisées (équité interne) ;
- **15.4** Rémunération des pompiers premiers répondants au Service de la sécurité publique et abrogation de la résolution 120-06-2012 ;
- **15.5** Cessation d'emploi Monsieur Henry Vander Wilp à titre de pompier premiers répondants au Service de la sécurité publique ;
- **15.6** Autorisation d'embauche de Monsieur Maxime Lebeau à titre de pompier premiers répondants au Service de la sécurité publique ;
- **15.7** Autorisation d'embauche de Monsieur Terry Laberge à titre de pompier premiers répondants au Service de la sécurité publique ;
- **15.8** Autorisation d'embauche de Monsieur Marc-Antoine Lemire à titre de pompier premiers répondants au Service de la sécurité publique.
- 16) Correspondance
- 17) Suivi des dossiers des élus
- 18) Divers
- 19) Période de questions
- 20) Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux antérieurs

065-02-17 **4.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2017**

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 16 janvier 2017 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017 tel que rédigé ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Dépôt – Procès-verbal de correction PVC-002-17 du Règlement numéro 542-16 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017

Conformément à l'article 202.1 CMQ, le directeur général adjoint et greffier, M. Sylvain Déry, dépose au conseil municipal, le procès-verbal de correction PVC-002-17, concernant la correction de la date de l'avis de motion inscrite sur la page couverture du Règlement numéro 542-16. Une erreur s'est glissée dans l'inscription de la date qui aurait dû se lire 3 octobre 2016 au lieu de 3 octobre 2017, tel que précisé dans les considérants dudit Règlement. Il s'agit d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : 066-02-17

5. Trésorerie

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de janvier 2017

Considérant l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

3

067-02-17

Considérant la recommandation de la conseillère responsable, Mme Francine Girard ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté du 3 février 2017 au montant total de 413 918,23 \$;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 067-02-17

068-02-17 5.2 Révision du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

Considérant l'optimisation des processus de gestion et l'importance qu'accorde le conseil municipal à la saine gestion des finances publiques ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel;

Il est résolu:

1) D'apporter les modifications suivantes au Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 :

Enlever:	95 000 \$
Fermeture de fossés	15 000 \$
Installation de lampadaires	5 000 \$
Pavage – Stationnement de l'Hôtel de Ville	15 000 \$
Borne de recharge électrique	5 000 \$
Aménagement des pistes multi-fonctions	55 000 \$
Ajouter :	95 000 \$
Appareils respiratoires	48 000 \$
Sécurité des bâtiments	47 000 \$

2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

069-02-17 5.3 Facture de la facture de l'entreprise Consortium Roche-Hydrosys

Considérant la facture de l'entreprise Consortium Roche-Hydrosys no 0222372-1;

Considérant que les travaux n'ont jamais été autorisés par la Municipalité, conformément aux lois et règlements en vigueur ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) De ne pas acquitter la facture no 0222372-1 au montant total de 34 383,19 \$ à l'entreprise Consortium Roche-Hydrosys ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

070-02-17 MODIFIÉE PVC004-17

5.4 Autorisation de vente pour non-paiement de taxes et transmission à la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant les dispositions de l'article 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser le directeur général adjoint et Greffier, M. Sylvain Déry, à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier les dossiers suivants en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, s'ils n'ont pas acquitté le solde dû au 31 décembre 2016, avant l'adoption de la présente résolution ;
- 2) D'inclure le rapport des soldes à payer, en annexe, afin qu'il fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité Document déposé : 070-02-17

071-02-17

5.5 Renouvellement de la participation financière 2017 de la Municipalité au service régional de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant que la MRC de La Jacques-Cartier a déclaré sa compétence au regard du transport adapté régional le 21 septembre 2005 ;

Considérant que depuis le 1er septembre 2006, la MRC offre un service de transport adapté ;

Considérant que la municipalité de Shannon participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et désigne, par le fait même, la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, dont la résolution 20 avril 2016 portant le numéro nº 16 - 093 - O ;

Considérant que le budget 2017 pour le transport adapté, adopté par la MRC le 23 novembre 2016, s'élève à 417 579 \$:

Considérant la quote-part pour la municipalité de Shannon s'élève à 12 094 \$ pour 2017 ;

Considérant que la Municipalité doit, avant le 31 mars de chaque année, confirmer sa participation au service ainsi que le montant de sa quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec*.

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard;

Il est résolu:

- De confirmer la participation de la municipalité de Shannon au transport adapté de la MRC de la Jacques-Cartier et de verser la quote-part 2017 d'un montant de 12 094 \$:
- 2) De transmettre une copie de cette résolution à la MRC de La Jacques-Cartier;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

6. Avis de motion

072-02-17 **6.1** Avis de motion

6.1 Avis de motion – Règlement numéro 564-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux

Conformément à l'article 445 CMQ, Monsieur le conseiller Mike-James Noonan donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 564-17 sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

073-02-17

6.2 Avis de motion – Règlement numéro 565-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 542-16

Conformément à l'article 445 CMQ, Monsieur le conseiller Mario Lemire donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 565-17 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2017, abrogeant et remplaçant le Règlement 542-16.

7. Adoption de règlements

074-02-17

7.1 Adoption – Règlement numéro 559-17 sur les nuisances, abrogeant et remplaçant le Règlement 412 et toutes ses modifications subséquentes

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 559-17 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

075-02-17 7.2 Adoption – Règlement numéro 560-17 sur le stationnement, abrogeant et remplaçant le Règlement 534-16

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 janvier 2017 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ;

Considérant que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ;

Considérant que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par le M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu:

076-02-17

- 1) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 560-17 comme s'il était tout au long récité;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Adoption – Projet de Règlement numéro 561-17 sur les ententes relatives aux travaux municipaux et régissant les ententes avec les promoteurs, abrogeant et remplaçant le Règlement 385 et toutes ses modifications subséquentes

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu:

- 1) De reporter ce point à une séance ultérieure ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

8. Administration

077-02-17 8.1 Modification au calendrier des séances publiques 2017

Considérant la résolution 452-11-16 « Calendrier des séances ordinaires 2017 » ;

Considérant que le Conseil juge nécessaire de modifier le Calendrier des séances ordinaires, pour la séance des mois de mars et novembre ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu:

1) De modifier la date des deux séances publiques suivantes :

Prévue le :	Reportée au :
6 mars 2017	13 mars 2017
6 novembre 2017	20 novembre 2017

2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

078-02-17 8.2 Politique d'acquisition d'œuvres d'art

Considérant que la Municipalité est parfois sollicitée pour l'acquisition d'œuvres d'art et l'émission de reçus de charité en contrepartie ;

Considérant que la Municipalité ne souhaite pas se doter d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Hamel;

Il est résolu:

De ne pas adopter de politique d'acquisition d'œuvres d'art ;

Ont voté en faveur : Messieurs les conseillers Stéphane Hamel, Bruno Martel et Claude Lacroix et madame la conseillère Francine Girard

A voté contre : monsieur le conseiller Mike-James Noonan ;

En faveur : 4 Contre : 1

Monsieur le maire, Clive Kiley s'est abstenu de voter.

2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Majoritairement adoptée

9. Gestion contractuelle

079-02-17 MODIFIÉE PVC 003-17 9.1 Modifications au contrat de l'entreprise GSF Canada Inc. pour les services d'entretien ménager dans les bâtiments municipaux – Ajouts

Considérant les changements d'horaire de la bibliothèque municipale (ajouts d'heures et de périodes d'ouverture) par la résolution 532-12-16 ;

Considérant la résolution 392-12-15 « Octroi d'un contrat à GSF Canada Inc. pour les services d'entretien ménager dans les bâtiments municipaux, conformément au devis de l'appel d'offres public AO15-018 » ;

Considérant que la Municipalité souhaite y ajouter deux jours d'entretien ménager pour les locaux de la Maison de la Culture ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter au contrat de l'entreprise GSF Canada Inc. deux jours d'entretien ménager pour les locaux de la Maison de la Culture ;
- 2) D'ajouter 93 \$ par semaine au versement établi selon les modalités du contrat initial pour couvrir ces frais d'entretien ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Modifications au contrat de l'entreprise Les impressions Borgia Inc. pour la production du journal Shannon Express

Considérant les résolutions 112-03-16 octroyant un contrat à Les impressions Borgia Inc. pour la production du journal Shannon Express ;

Considérant la résolution 033-01-17 exprimant le souhait de la Municipalité à diminuer le nombre de parutions du Shannon Express par année, la qualité du papier et le format ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard;

Il est résolu :

081-02-17

- 1) De modifier et d'entériner les modifications au contrat avec l'entreprise Les impressions Borgia inc. par les modalités suivantes :
 - Cinq (5) parutions par année ;
 - Format ouvert : 11,25 X 17,5 pouces ;
 - Impression sur du papier blanc d'édition Offset, épaisseur 100M;
 - Impression en noir et une couleur sur le couvert et la page arrière ;
 - Impression en noir pour les pages intérieures ;
 - Nombre de pages 12 ou 16 incluant le couvert ;
 - Relecture du français ;
 - Incluant la mise en page, l'impression, le pliage, le coût de la poste et le transport jusqu'à Val-Bélair :

Format	PRIX (taxes non incluses) par journal
12 pages	3 043,56 \$
16 pages	3 796,41 \$

2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour la location d'une génératrice performante lors de pannes électriques de plus de 12 heures

Considérant que la Municipalité souhaite se munir d'une génératrice en cas de pannes d'électricité de plus de 12 heures ;

Considérant les articles 934 et suivants du CMQ;

Considérant l'article 938.1.2 CMQ relatif au processus d'attribution des contrats et le Règlement établissant la *Politique de gestion contractuelle*;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'une génératrice lors de pannes électriques de plus de 12 heures ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour la sécurisation des bâtiments municipaux

Considérant la résolution 068-02-17 « Révision du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 » ;

Considérant que la Municipalité souhaite s'assurer du respect des normes de sécurité de ses bâtiments municipaux ;

Considérant les articles 934 et suivants du CMQ;

Considérant l'article 938.1.2 CMQ relatif au processus d'attribution des contrats et le Règlement établissant la *Politique de gestion contractuelle* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la sécurisation des bâtiments municipaux ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

9.5 Autorisation de lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de six appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA)

Considérant la résolution 068-02-17 « Révision du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 » :

Considérant que le Service de la sécurité publique doit être muni d'équipements fonctionnels et sécuritaires :

Considérant l'obligation de renouveler certains appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) ;

Considérant les articles 934 et suivants du CMQ;

Considérant l'article 938.1.2 CMQ relatif au processus d'attribution des contrats et le Règlement établissant la *Politique de gestion contractuelle*;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- D'autoriser la Municipalité à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de six appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) pour le service de la sécurité publique;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

084-02-17 9.6 Vente de la roulotte (bureau mobile) à l'entreprise Profusion G.N.P. Inc.

Considérant la résolution 458-11-16 « Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Municipalité par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) », incluant une roulotte ;

Considérant qu'il n'y a eu qu'une seule soumission reçue par le biais de l'appel d'offres 16-0561 du CSPQ ;

Considérant que le prix soumis est raisonnable et à la satisfaction de la Municipalité ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser la vente de la roulotte (bureau mobile) à l'entreprise Profusion G.N.P. Inc. au montant de 17 028,50 ;
- 2) D'autoriser le paiement de 10 % du montant de la vente au CSPQ, conformément à l'entente ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

085-02-17 9.7 Vente d'une motoneige usagée à Monsieur Georges Deschenes

Considérant la résolution 458-11-16 « Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Municipalité par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) », incluant une motoneige ;

Considérant les 23 soumissions reçues par le biais de l'appel d'offres 16-0561 du CSPQ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la vente de la motoneige à Monsieur Georges Deschenes au montant de 1 726 \$;
- 2) D'autoriser le paiement de 12 % du montant de la vente au CSPQ, conformément à l'entente ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

086-02-17 9.8 Vente d'un camion incendie Mack 300 usagé à l'entreprise Construction Cherot Inc.

Considérant la résolution 458-11-16 « Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Municipalité par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) », incluant un camion incendie ;

Considérant les 8 soumissions reçues par le biais de l'appel d'offres 16-0565 du CSPQ ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser la vente du camion incendie Mack 300 à l'entreprise Construction Cherot Inc. au montant de 4 109 \$;
- D'autoriser le paiement de 12 % du montant de la vente au CSPQ, conformément à l'entente;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

087-02-17 9.9 Vente d'un four à pizza usagé à l'entreprise Gestion industrielle JPV inc.

Considérant la résolution 458-11-16 « Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Municipalité par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) », incluant un four à pizza ;

Considérant les 12 soumissions reçues par le biais de l'appel d'offres 16-0566 du CSPQ :

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la vente du four à pizza à l'entreprise Gestion industrielle JPV inc.au montant de 880 \$;
- 2) D'autoriser le paiement de 35 % du montant de la vente au CSPQ, conformément à l'entente ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

088-02-17 9.10 Vente d'un congélateur usagé à Monsieur Jacques Laurendeau

Considérant la résolution 458-11-16 « Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Municipalité par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) », incluant un congélateur ;

Considérant les 6 soumissions reçues par le biais de l'appel d'offres 16-0566 du CSPQ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser la vente du congélateur à Monsieur Jacques Laurendeau au montant de 152,10 \$;
- 2) D'autoriser le paiement de 35 % du montant de la vente au CSPQ, conformément à l'entente ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

089-02-17 9.11 Vente d'un réfrigérateur usagé à Madame Paquerette Gagné

Considérant la résolution 458-11-16 « Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Municipalité par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) », incluant un réfrigérateur ;

Considérant les 7 soumissions reçues par le biais de l'appel d'offres 16-0566 du CSPQ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser la vente du réfrigérateur à Madame Paquerette Gagné au montant de 111 \$;
- 2) D'autoriser le paiement de 35 % du montant de la vente au CSPQ, conformément à l'entente ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

090-02-17 9.12 Sollicitation de fournisseurs de services de télécommunications

Considérant que le conseil municipal souhaite que l'ensemble du territoire soit desservi par des services Internet de grande qualité ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu:

- De mandater la direction générale pour solliciter des fournisseurs de services de télécommunications pour l'installation de la fibre optique et tout autre service pouvant optimiser la vitesse de connexion Internet sur l'ensemble du territoire de Shannon;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10. Urbanisme

091-02-17 10.1 Dépôt des rapports de permis et certificats du mois de janvier 2017

Le Directeur général adjoint et Greffier dépose les rapports des permis et certificats du mois de janvier 2017.

Documents déposés : 091-02-17

10.2 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Aucun procès-verbal ce mois-ci.

092-02-17 **10.3** Dépôt – Rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois de décembre 2016

Le Directeur général adjoint et Greffier dépose le rapport mensuel de la Société protectrice des animaux du mois de décembre 2016.

Document déposé : 092-02-17

093-02-17 **10.4** Dépôt – Document « Ministère des Transports 154-08-1897 Pont de Shannon P-06204 »

Le Directeur général adjoint et Greffier dépose le document de présentation des travaux de restauration par le « Ministère des Transports 154-08-1897 Pont de Shannon P-06204 ».

Document déposé : 093-02-17

10.5 Restauration du pont patrimonial par le ministère des Transports et cession à la municipalité de Shannon

Considérant que le ministère des Transports (MTQ) souhaite procéder à la cession du pont patrimonial à la Municipalité ;

Considérant que le MTQ s'engage à remettre en état le pont patrimonial avant la cession ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel;

Il est résolu:

- 1) D'acquiescer à la demande du ministère des Transports du Québec sous réserve d'une entente à intervenir ;
- 2) De mandater monsieur le Maire et le conseiller municipal responsable du dossier à entreprendre des pourparlers de cession du pont patrimonial ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

10.6 Consultation publique et adoption – Demande de dérogation mineure DM-2016-90008 concernant le lot 4 369 069 situé au 202, chemin de Dublin dans la zone RU-31

Monsieur le conseiller Mario Lemire manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant le Règlement (280) relatif aux dérogations mineures adopté le 7 mai 2001 ;

Considérant la demande de dérogation mineure 2016-90008 du propriétaire de la résidence située au 202, chemin Dublin, sur le lot 4 369 069, dans la zone RU-31;

Considérant que cette demande vise à réputer conforme un garage de 103,20 mètres carrés construit en 2015 en cour avant :

Considérant que ledit garage a déjà fait l'objet d'une dérogation mineure concernant l'implantation en cour avant qui devait remplacer la remise (résolution 177-11-07) et être localisé au même emplacement que cette dernière (résolution 171-06-15);

Considérant que suite à la résolution 71-06-15, un permis de construction a été délivré afin de construire un garage de 100 mètres carrés en remplacement de la remise, et ce, à la même localisation :

Considérant que le Règlement de zonage 352 stipule dans le tableau 12 que lorsque le bâtiment principal est implanté à plus de 30 m de la ligne avant ou lorsque le bâtiment principal est implanté sur un terrain contigu à la rivière Jacques-Cartier, le garage détaché peut empiéter dans la cour avant d'un maximum de 5 m prolongeant la cour latérale, sans toutefois empiéter dans la marge de recul avant minimale ;

Considérant que le garage, d'une superficie de 103,20 mètres carrés, a été construit en cour avant à l'ouest de la remise qui est toujours présente ;

Considérant que la remise qui devait être démolie pour la construction du garage est toujours présente et que le garage n'est donc pas localisé à l'emplacement prévu par le permis de construction ;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont sensibles à la portée des articles 145.4 et 145.5 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, au regard de la balance des inconvénients ;

Considérant que les membres du CCU considèrent que cette demande ne cause pas de préjudice au voisin puisque le terrain a un grand couvert forestier ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil le déplacement en cour arrière ou latérale de la remise afin de se conformer à la réglementation ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil, dans le cas où le déplacement n'est pas possible, la démolition de la remise ;

Considérant que le CCU recommande au Conseil de réputer conforme l'implantation du garage, sous réserve des recommandations précédentes ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel;

Il est résolu:

- 1) D'accepter, telle que déposée, la présente demande de dérogation mineure DM2016-90008 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Majoritairement adoptée

096-02-17 10.7 Travaux d'aménagement urbain, paysager et de reconfiguration du secteur Garceau - Projet HARVA62

Considérant le Projet HARVA62 - Travaux d'aménagement urbain, paysager et de reconfiguration du secteur Garceau soumis par l'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC) ;

Considérant que dans le cadre dudit projet, des interventions sont prévues sur l'emprise (propriété) de la municipalité de Shannon ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel;

Il est résolu:

- 1) D'acquiescer aux demandes de travaux dans l'emprise de la municipalité, réalisés par l'ALFC, sous réserve du respect de la règlementation municipale en vigueur ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

097-02-17

10.8 Autorisation de signature d'un acte de cession par l'entreprise 2538-5436 Québec Inc. à la Municipalité, d'une servitude d'entretien du réseau d'aqueduc et des fossés pour le projet sur le chemin de Dublin – Phase 1

Considérant la résolution 536-12-16 autorisant la municipalisation conditionnelle du réseau d'aqueduc pour le projet sur le chemin de Dublin - Phase 1 ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu:

- D'autoriser la signature d'un acte de cession par l'entreprise 2538-5436 Québec Inc. à la Municipalité, d'une servitude d'entretien du réseau d'aqueduc et des fossés pour le projet sur le chemin de Dublin Phase 1, tel que rédigé par le notaire, Me Jean-Philippe Brisson de la firme Boilard, Renaud Notaires Inc.;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

098-02-17

10.9 Municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté le 18 juillet 2016 et abrogation de la résolution 537-12-16

ABROGÉE 348-06-17

Considérant la résolution 537-12-16;

Considérant qu'il est impossible de procéder à l'évaluation adéquate des lieux et des équipements compte tenu de la présence abondante de neige ;

Considérant le Règlement numéro 385 sur les ententes relatives aux travaux municipaux ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur adjoint aux travaux publics ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu:

- 1) D'abroger la résolution 537-12-16 « Municipalisation conditionnelle de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706 daté le 18 juillet 2016 » ;
- D'autoriser la signature d'une convention de municipalisation de la rue Hillside correspondant au plan cadastral inscrit aux minutes 29706, conditionnellement à ce que tous les documents requis soient déposés avant l'émission de permis du service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

- 3) D'assujettir par ailleurs, le promoteur aux respects stricts et complets des obligations, dont le pavage de base de ladite rue en 2017, conformément aux normes en vigueur ;
- 4) D'assujettir le promoteur à prendre fait et cause pour et au nom de la Municipalité de toutes les réclamations dirigées contre la Municipalité et à en fournir la preuve ;
- D'exiger du promoteur qu'il dépose une lettre de garantie bancaire pour couvrir tous les travaux prévus dans la liste « Travaux résiduels et déficiences » Projet 15-932, datée le 21 décembre 2016, fournie par la firme Génio experts-conseils, totalisant un montant de 196 798,24 \$ (incluant les taxes) remplaçant le cautionnement prévu par la résolution 537-12-16;
- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

099-02-17 ABROGÉE 164-03-17

10.10 Sites pour plantation d'arbres

Considérant la demande soumise par l'Association forestière des deux rives dans le cadre du projet « Service-conseil et plantation d'arbres » qui vise à reboiser les milieux ruraux et urbains ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la plantation d'arbres sur certains sites de la Municipalité identifiés par le service de l'urbanisme et du développement, incluant possiblement les parcs municipaux ;
- De mandater le Département des services techniques à la supervision de la réalisation dudit projet;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

11. Loisirs, communications et vie communautaire

100-02-17

11.1 Bibliothèque - Abonnement des employés municipaux non-résidents

Considérant que le Conseil souhaite offrir à tous les employés municipaux le privilège d'utiliser les services de la bibliothèque ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser les employés municipaux non-résidents à se prévaloir des services de la bibliothèque, au même titre qu'un résident de la Municipalité ;
- 2) D'accorder ce privilège également aux membres de la famille immédiate dudit employé ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

101-02-17 **11.2** Autorisation de location du chalet des sports – Camp d'été

Considérant que le Service des loisirs communautaires Valcartier désire ajouter des groupes à son camp de jour estival ;

Considérant que les familles de Shannon pourront bénéficier de ces places supplémentaires ;

Considérant qu'ils ont besoin d'infrastructures pour ajouter des groupes au camp de jour ;

Considérant que le Chalet des sports de la Municipalité est disponible cet été et qu'il est adéquat pour accueillir ces jeunes ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu:

- D'autoriser, sans exclusivité, la location du Chalet des sports au Service des loisirs communautaires Valcartier pour une période déterminée durant la saison estivale 2017, conformément à la règlementation et à la tarification en vigueur;
- 2) D'exiger que le Service des loisirs communautaires Valcartier assure une surveillante adéquate des participants ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

102-02-17 **ABROGÉE 353-06-17**

11.3 Tenue de l'événement de « Rockabilly » à Shannon

Considérant que le Conseil souhaite autoriser la tenue de l'événement Rockabilly sur le site des loisirs de Shannon, au cours de l'été 2017 et à coût nul ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la tenue de l'événement Rockabilly sur le site des loisirs, au cours de l'été 2017 et à coût nul ;
- 2) De faire bénéficier les citoyens de Shannon d'un taux préférentiel;
- 3) De s'assurer que les organisateurs se dotent de toutes les autorisations requises ;
- 4) Que les organisateurs tiennent exempte la Municipalité de toute responsabilité ;
- 5) Que les organisateurs remettent les lieux en état, assure la sécurité tout au long de l'événement et gère de façon adéquate le stationnement ;
- 6) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

103-02-17

12.1 Changement de nom et de régime – Municipalité de Shannon (Ville de Shannon)

Considérant qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 16 et 201.3.1 et suivants de la *Loi* sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre O-9) demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de changer de nom et de régime ;

Considérant que le conseil municipal de Shannon juge qu'il est opportun que la municipalité de Shannon soit régie par *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), notamment pour les motifs suivants :

- La Municipalité compte dorénavant 5 854 habitants ;
- Elle est au 3e rang au niveau de la vitalité économique (revenu total médian, taux de travailleurs 24-64 ans et taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans);
- La Municipalité est la plus jeune au Québec, ses habitants ayant en moyenne 30,8 ans ;
- La Municipalité compte le moins d'habitants de 65 ans et plus (4,9 %, alors que la moyenne québécoise est de 17,6 %);
- La Loi sur les citées et villes favorise la diffusion de l'information par l'utilisation plus fréquente d'avis publics dans les journaux ;
- La Municipalité souhaite marquer son 70^e anniversaire cette année par un changement de régime;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel;

Il est résolu:

- De demander au MAMOT de changer le nom de la municipalité de Shannon en celui de « Ville de Shannon » et de décréter le changement de régime afin qu'elle soit dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);
- 2) De mettre en œuvre toutes les étapes officielles menant au changement de régime ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

13. Travaux publics

14. Sécurité publique

104-02-17 14.1 Installation d'un « gendarme dormant » – 577, rue des Mélèzes

Considérant la demande d'un citoyen demeurant au 577, rue des Mélèzes, de procéder à la pose d'un « gendarme dormant » sur cette dernière ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan;

Il est résolu :

- 1) De procéder à l'installation d'un « gendarme dormant » devant ou à proximité de la résidence sise au 577, rue des Mélèzes ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

15. Ressources humaines

15.1 Dépôt et adoption de l'Organigramme administratif de la municipalité de Shannon

105-02-17

Considérant la restructuration de tous les services municipaux ;

Considérant qu'il est approprié d'adopter un nouvel organigramme contemporain ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel;

Il est résolu:

- 1) D'adopter l'Organigramme administratif représentant les attributions et les rapports hiérarchiques structurant tous les services municipaux de la Municipalité ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité Document déposé : 105-02-17

106-02-17

15.2 Dépôt et adoption – Politique de gestion des ressources humaines et abrogation de la résolution 58-03-12

Considérant la restructuration de tous les services municipaux ;

Considérant que le Conseil souhaite se doter d'une politique de gestion des ressources humaines renouvelée en conformité notamment avec la législation en vigueur ;

Considérant l'étude de cette Politique par les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions et qu'ils renoncent à sa lecture séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan;

Il est résolu:

- 1) D'adopter la *Politique de gestion des ressources humaines* telle que rédigée ;
- 2) D'abroger la résolution 58-03-12 et ses modifications subséquentes ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité Document déposé : 106-02-17

107-02-17 15.3 Dépôt et adoption – Grilles salariales révisées (équité interne)

Considérant l'optimisation des processus de gestion ;

Considérant les résolutions 105-02-17 et 106-02-17 ;

Considérant qu'il importe dans ces circonstances d'effectuer un exercice de cohérence au regard des principes d'équité internes et de la *Loi sur l'équité salaire* ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Mario Lemire ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu:

- 1) D'adopter les grilles salariales révisées ;
- 2) D'autoriser la rétroactivité concernant la bonification pour l'intérim au niveau du service de l'urbanisme ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité Document déposé : 107-02-17

108-02-17

15.4 Rémunération des pompiers - premiers répondants au Service de la sécurité publique et abrogation de la résolution 120-06-2012

Considérant l'importance qu'accorde la Municipalité à la sécurité de ses citoyens ;

Considérant le nombre important de sorties annuelles sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité souhaite dès à présent rémunérer ses pompiers - premiers répondants ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger résolution 120-06-2012 qui prévoyait une compensation pour les pompiers volontaires ;
- 2) De procéder à la rémunération des pompiers premiers répondants dès l'adoption de la présente résolution, conformément à la grille salariale adoptée par la résolution 107-02-17 et à la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par la résolution 106-02-17 ;
- 2) D'assujettir les employés notamment au respect de la règlementation portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux en vigueur ;
- 3) De rémunérer les pompiers et les premiers répondants de la façon suivante :
 - Lors d'un appel incendie, un minimum de trois (3) heures de travail est garanti au pompier. Pour être éligible au temps minimum de sortie, le pompier doit avoir été appelé.
 - Lorsqu'un appel est annulé et que le pompier se rend à la caserne dans les 20 minutes suivant cet appel, il est rémunéré pour deux (2) heures.
 - Lors d'un appel « premier-répondant », le premier-répondant est rémunéré selon le temps travaillé. Pour être rémunéré, le premier-répondant doit avoir été appelé.
 - Les pratiques prévues à l'horaire sont rémunérées sur une base forfaitaire de 2 heures.
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

15.5 Cessation d'emploi – Monsieur Henry Vander Wilp, à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

109-02-17

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu:

- 1) De mettre fin au lien contractuel entre la Municipalité et Monsieur Henry Vander Wilp, à titre de pompier premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

110-02-17

15.6 Autorisation d'embauche de Monsieur Maxime Lebeau à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au sein Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser l'embauche de Monsieur Maxime Lebeau à titre de pompier premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de gestion des ressources humaines*;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

111-02-17

15.7 Autorisation d'embauche de Monsieur Terry Laberge à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au sein du Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser l'embauche de Monsieur Terry Laberge à titre de pompier premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

112-02-17 15.8 Autorisation d'embauche de Monsieur Marc-Antoine Lemire à titre de pompier - premier répondant au Service de la sécurité publique

Considérant l'importance de maintenir une équipe qualifiée et disponible au Service de la sécurité publique ;

Considérant la recommandation du Directeur de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Bruno Martel;

Appuyé par M. le conseiller Mario Lemire ;

Il est résolu:

- 1) D'autoriser l'embauche de Monsieur Marc-Antoine Lemire à titre de pompier premier répondant au Service de la sécurité publique ;
- 2) D'assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines ;
- 3) D'assujettir cette embauche à l'obligation de suivre les formations requises dans les délais impartis ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

16. Correspondance

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

17. Suivi des dossiers des élus

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

18. Divers

19. Période de questions

À 21 h 10, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

113-02-17

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 22 h 07.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Mme la conseillère Francine Girard quitte la salle à 21 h 15 et revient à 21 h 18.

114-02-17 **20**. Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 22 h 08.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Clive Kiley,	Sylvain Déry, Avocat, M.B.A., Adm.A, OMA
Maire	Directeur général adjoint et Greffier

^{1 [}Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.